COMMUNE D'ARSY DEPARTEMENT DE L'OISE

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal (Article L 2121-25 du CGCT)

Selon l'ordonnance n° 2021-1210 du 7 octobre 2021 et du décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal du 11 octobre 2022 sera adopté lors de la prochaine séance de conseil municipal et publié après son adoption sur le site internet de la Commune. Un exemplaire papier sera affiché dans la boite d'affichage de la Mairie.

DELIBERATION	VOTE
Subvention exceptionnelle Coopérative Scolaire	A l'unanimité POUR
Recrutement deux agents recenseurs	A l'unanimité POUR
Admission en non-valeur	A l'unanimité CONTRE
Extinction partielle de l'éclairage public et absence de guirlandes de Noël année 2022	A l'unanimité POUR

Affiché à ARSY le 12 octobre 2022

Le Maire,
Joël THIBAULT